

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 juin 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA MONARCHIE

L'ATTENTAT CONTRE SA MAJESTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion concernant l'attentat injustifié dont a été victime Sa Majesté la reine durant les cérémonies officielles marquant l'anniversaire officiel de sa naissance. Je propose donc, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exprime à Sa Majesté sa surprise extrême devant l'attentat dont elle a été victime durant les célébrations officielles de son anniversaire de naissance; que la Chambre exprime à Sa Majesté son admiration devant le courage extraordinaire dont elle a fait preuve durant l'attentat; et que la Chambre condamne tous les actes de violence de ce genre, et spécialement les attentats commis contre des personnalités publiques en fonctions officielles.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la teneur de cette motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA CAMPAGNE DE «JUMELAGE» DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à titre de représentant des milliers de Canadiens auxquels on ne distribue pas le courrier de façon satisfaisante. Le gouvernement et les membres du parti libéral communiquent avec enthousiasme et exubérance avec les Canadiens qui vivent dans les circonscriptions où ils ne sont pas représentés, en faisant voyager par avion d'un bout à l'autre du pays des «jumeaux» libéraux, en expédiant des vœux et des plaques provenant de «jumeaux» libéraux et ainsi de suite. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement et les membres du parti libéral utilisent les fonds qu'ils consacrent à leur programme de jumelage inspiré de considérations sectaires pour acheter des boîtes postales destinées aux Canadiens privés d'une distribution postale de premier ordre.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME QUI RÉPONDE AUX BESOINS MARITIMES ACTUELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une urgence véritablement d'intérêt national. Étant donné que la Voie maritime du Saint-Laurent devrait atteindre son point de saturation en 1985, soit dans 4 ans à peine, tous les usagers de la Voie conviennent que le gouvernement doit prendre une décision au plus tôt concernant les installations et les tarifs, de façon qu'ils puissent eux-mêmes prendre des mesures en conséquence, je propose, avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que le ministre des Transports mette immédiatement en œuvre un programme d'action en vue d'améliorer la Voie maritime du Saint-Laurent d'une façon qui réponde aux besoins maritimes actuels.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

L'ANNONCE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. La Commission du textile et du vêtement a déposé son rapport d'enquête le 30 juin 1980. En dépit des nombreux exposés, des nombreuses motions et questions qui lui ont été adressés à la Chambre, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a toujours refusé d'agir et d'annoncer la politique du gouvernement à l'égard de ce secteur important. Étant donné que l'impéritie du ministre constitue une source de frustration et d'anxiété pour les 500,000 Canadiens qui trouvent directement ou indirectement de l'emploi dans le secteur du textile et du vêtement, je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):